

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 2 avril 2013**

---

**Présents** : Mmes PAU, CHAZAL, LABBE, VAN PRAAGH DOREAU, Mrs. BLANDIN, COMMUNAL, COUPAOU, FICHEUX et GUITTARD.

**Excusés** : Michèle ROBERT (pouvoir à Maurice COUPAOU), Jean-Louis YOL (pouvoir à René FICHEUX), Catherine VAISSE (pouvoir à Yves COMMUNAL).

Absente : Lina MIOCHE

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013
- Vote des Budgets Primitifs 2013 : Commune, Assainissement, CCAS.
- Questions diverses.

Mme Pau demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. En l'absence de remarques, le compte rendu est validé à l'unanimité.

**1. Votes du budget Primitif 2013 et des taux d'imposition des taxes directes locales :**

Avant le vote du budget 2013, Madame CHAZAL présente les taux d'imposition de la commune :

- Taxe d'habitation 10,01% (moyenne départementale à 23,76%)
- Taxe foncière sur le bâti 16,87% (moyenne départementale 20,62%)
- Taxe foncière sur le non bâti 100,38% (moyenne départementale 79,97%)

Et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune cette année. La situation financière est bonne et ne nécessite pas d'augmenter les impôts locaux. Elle recommande de reporter l'augmentation éventuelle de la TA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux d'imposition 2013 identiques à ceux de 2012.

Monsieur FICHEUX fait remarquer une surconsommation du compte 61551.

Celui-ci intègre non seulement l'entretien et la réparation du tracteur mais également l'ensemble du matériel. Ce qui explique le dépassement.

- 6068 autres matières et fournitures : il s'agit de fourniture concernant les travaux en régie réalisés par le personnel communal.
- 657358 participation au SIVOS Ecole de la Monne : comme indiqué lors du précédent conseil, Mme CHAZAL rappelle que le SIVOS n'a pas fait le dernier appel de fonds de l'année 2012 du fait de la bonne maîtrise des dépenses tout au long de l'année.

En l'absence d'autres remarques, le budget est voté à l'unanimité.

## **2 – Vote du Budget Primitif 2013 de l'Assainissement :**

### **Budget de fonctionnement :**

#### **Recettes :**

Excédent antérieur reporté : 2 756 €

Redevances Assainissement : 18 700 €

Quote-part des subventions d'investissement : 2 849 € (opération d'ordre)

**Soit un total de recettes de 24 305 €**

#### **Dépenses :**

Redevances de la commune à l'assainissement : 2 400 €

Autres taxes et redevances : 3 500 €

Amortissements : 12 497 € (opération d'ordre)

Charges financières : 1 162 €

Pour équilibrer les dépenses et les recettes, le virement à la section d'investissement s'élève à 4 746 €.

**Soit un total de dépenses de 24 305 €**

### **Budget d'investissement :**

#### **Dépenses :**

Cette année, il n'y aura pas de travaux d'assainissement mais des frais d'étude pour 19 975 € pour des travaux programmés en 2014 correspondant au raccordement au tout à l'égout de la route de Pagnat, le secteur du Charbonnet et le secteur ouest de Chadrat.

Subventions d'équipement : 2 849 € (opération d'ordre)

Des remboursements du capital emprunté : 3 934 €

Matériel spécifique d'exploitation : 13 650 € (opération d'ordre)

Déficit d'investissement reporté : 4 485 €

**Soit un total de dépenses de 44 893 €**

#### **Recettes :**

Elles sont constituées :

- Des RAR pour 14 000 € de subvention : il s'agit du solde de subvention attendue pour les travaux des rues Aynard, St Roch et de la Pougère.
- Du virement de la section d'exploitation de 4 746 €
- De Frais d'études 13 650 € (opération d'ordre)
- D'amortissement immobilisation corporel 10 294 € et d'étude de 2 203 €

**Soit un total de 44 893 €**

**Le budget assainissement est voté à l'unanimité.**

### **3- Vote du budget primitif 2013 du CCAS :**

Mme VAN PRAAGH-DOREAU a présenté le budget du CCAS le 28 mars au conseil d'administration.

#### **Budget de fonctionnement du CCAS :**

##### **Dépenses :**

Elles sont constituées :

De 4 464 € de charges à caractère général : 359 frais de maintenance des défibrillateurs, 4 000 € de frais liés aux repas des anciens et colis, de 105 € de cotisation à la fédération des CCAS

De 70 € cotisation URSSAF

De 4 000 € d'autres charges de gestion courante : 1 500 € pour la télésurveillance, 1500 € d'aides aux familles, et 1 000 € d'autres secours.

**Soit un total de dépenses de 8 534 €**

##### **Recettes :**

Elles sont constituées de 8 534 € subvention de la commune.

#### **Budget d'investissement du CCAS :**

Les dépenses sont constituées de RAR pour 5 741 € : il s'agit du programme d'équipement en défibrillateurs.

Les recettes sont constituées de la subvention de la commune pour 1 524 €, de l'excédent d'investissement reporté de 3 341 €, et de l'excédent 2012 mis en réserve 876 €.

Soit un total de recettes de 5 741 €

Le budget du CCAS a été voté par les membres du CCAS à l'unanimité.

#### **4- Pré-audit énergétique : Direction Départementale des Territoires :**

Dans le cadre de l'ATESAT, la D.D.T. propose de mettre en place au profit des communes une étude énergétique des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (2 contre) la réalisation de celui-ci.

#### **5- Exonération de la taxe Eaux Usées pour les compteurs de jardin :**

Monsieur PENICAUD, propriétaire du château fait installer un compteur d'espaces verts pour l'arrosage des jardins.

Afin de ne pas être redevable de la taxe assainissement, il demande au Conseil Municipal de renoncer à la taxe des eaux usées puisqu'il n'existe aucun reversement de ces dernières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité (2 absents).

#### **6- Nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux de 2014 :**

La loi portant réforme de l'organisation territoriale a modifié la composition des futurs conseils communautaires.

La nouvelle réglementation prévoit la suppression des suppléants alors que la représentation des petites communes par un seul délégué poserait de vrais problèmes en cas d'absence du délégué en question.

C'est pourquoi le Conseil Communautaire doit prochainement délibérer afin de proposer une solution intermédiaire.

Chaque commune membre devra délibérer sur cette nouvelle répartition.

Pour Saint Saturnin, la situation actuelle est de 4 délégués.

#### **7- Le S.I.E.G : naissance de nouvelles mesures.**

##### **1- La Loi BROTTES :**

Le projet de loi « instaurant une tarification progressive de l'énergie » a été déposé en septembre 2012. La loi vise à préparer la transition vers un système énergétique sobre et porte diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes.

La principale mesure demeure la mise en place d'une tarification progressive applicable aux énergies de réseau (électricité, gaz, chaleur) :

- Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Système de bonus/malus appliqué aux consommations d'énergies de réseau des ménages pour leurs résidences principales et occasionnelles.
- Le bonus s'applique aux consommations comprises dans un volume de base et le malus aux consommations qui excèdent ce volume de base.
- Pour chaque logement, le volume de base sera déterminé à partir d'un volume de référence représentant une consommation sobre dans un logement bien isolé, modulé en fonction :
  - a- Du nombre d'occupants du logement,
  - b - de la zone climatique
  - c- du mode de chauffage.

## **2- Les compteurs communicants :**

Le Comité de suivi du projet de compteur « Linky » a été relancé :

- Pose de compteur individuel (afficheur déporté dans le lieu de vie) afin d'assurer la transmission directe et gratuite aux consommateurs d'un niveau minimal d'information sur leurs consommations, sous une forme ergonomique et accessible.

## **8-Questions diverses :**

Les jardinières rue Principale sont en très mauvais état. Il y a une opportunité d'acheter des jardinières à un prix modéré à la Ville d'Aubière pour sécuriser la rue. Les élus sont d'accord pour l'achat de 25 jardinières pour un montant de 600 €.

Concernant la sécurité, sur la RD28 (route de Saint Sandoux à Aydat), la commune envisage de mettre en place dans un premier temps deux plateaux surélevés :

- Un à hauteur du lotissement (entrée sud de Saint Saturnin)
- Un à hauteur de l'abri bus scolaire avec passage piéton.

Un contrôle de vitesse sera réalisé sur cette portion et également à hauteur du cimetière.

Dans un deuxième temps, il est prévu un plateau surélevé avec passage piétons face à l'entrée du cimetière, celui-ci étant imposé par l'aménagement pour la PMR ainsi qu'à Chadrat.

Il est envisagé une éventuelle démolition des WC derrière la mairie. Le Club de l'Age d'Or permuterait avec la médiathèque.

Il va être procédé au déplacement de compteur de gaz.

La séance est levée à 22 h 30.